Image not found or type unknown

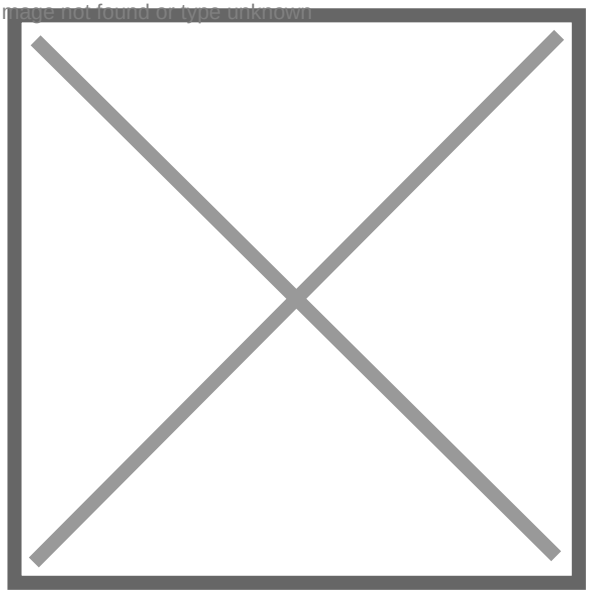

Paiement direct au bénéfice de mon fils

Par **bepinard**, le **08/01/2008** à **17:45**

J'ai été assujetti au paiement direct par voie d'huissier, à l'attention de mon fils. Or celui-ci après avoir reçu son CAPES de Sciences physiques en Juillet 2006 a intégré l'éducation nationale comme professeur. Il perçoit donc le traitement du à son grade et une pension alimentaire prélevée directement sur mon salaire. Le JAF ne donne aucune réponse, pas plus que l'huissier. A qui dois-je m'adresser pour faire cesser ce prélèvement injustifié à mon sens. Merci de votre aide.

Par **ly31**, le **08/01/2008** à **17:50**

Bonsoir,

Quand avez vous écrit au JAF, et aviez vous fait un courrier recommandé avec A.R. ?

Il faut penser aussi qu'il y a eu pour tout le monde des vacances

A vous lire

ly31

Par **bepinard**, le **08/01/2008** à **20:40**

Oui, j'ai fait un courier avec AR. Mais seul est revenu l'accusé de réception pour l'instant. Depuis 3 mois je pense que c'est passé à la poubelle.

Par **ly31**, le **09/01/2008** à **08:06**

Bonjour,

Ou est passé ce courrier !

Dans votre cas je pense que maintenant il est grand temps de contacter un Avocat pour faire avancer les choses

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés